

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-17763/25/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Novachim pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°10221

118060

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro- électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022.

En outre, la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre, voté en décembre 2024, cible parmi ses axes stratégiques des leviers tels que la transformation en hub d'innovation, l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants, la mutualisation d'utilités. Enfin, le Territoire d'Industrie de la Métropole Aix-Marseille-Provence cible la filière Energie-Environnement ainsi que le levier d'innovation parmi ses priorités.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Novachim.

L'association Novachim est le réseau des entreprises et des laboratoires de la filière « Chimie & Matériaux » en Région Sud et à ce titre accompagne individuellement ou collectivement des entreprises de la filière présentes sur le territoire métropolitain et plus largement sur toute la Région Sud.

L'association a été créée en 1985 sous forme d'un C.R.I.T.T (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) Chimie/Plastiques/Matériaux, à la demande des industriels régionaux de la filière Chimie & Matériaux, avec le soutien du Conseil Régional, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie.

L'association a pour objet :

- de promouvoir toute activité économique, scientifique ou sociale contribuant à assurer le développement industriel des filières Chimie et Matériaux et à dynamiser le tissu industriel dans ces secteurs ;
- de créer, regrouper et mettre à la disposition des entreprises et des organisations adhérentes, des moyens ou offrir des services de toute nature et notamment en matière d'innovation, d'expertise réglementaire, technique, scientifique, environnementale, de formation, de gestion administrative et financière.

Aujourd'hui, l'association Novachim est un acteur de l'innovation et un support au développement économique, doté d'un service administratif et financier ainsi que de 3 pôles opérationnels :

- Pôle Innovation,
- Pôle Expertise Réglementaire Environnement,
- Pôle Formation.

Son action consiste notamment à :

- assurer le soutien au pilotage de projets innovants par l'information aux entreprises, sur les moyens de recherche, d'innovation et d'amélioration technique disponibles,
- accompagner la recherche de partenaires pertinents et de financements adaptés, et, apporter aux entreprises des préconisations quant à la protection des données et tout soutien dans le montage et la présentation des dossiers de financement,

- participer au développement de la filière Chimie & Matériaux et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement économique,
- fournir les analyses et études nécessaires le cas échéant,
- animer le réseau autour de la filière : animation de clubs, conception, montage et pilotage d'actions collectives, de colloques sur des thématiques en lien avec les axes stratégiques définis dans la feuille de route,
- favoriser les relations et transferts de technologie entre le monde académique, les centres de recherche, et le monde économique : PME, ETI, Grands Groupes...

Novachim est labélisé CDT (Centre de Diffusion Technologique) pour son rôle d'interface entre les entreprises et la recherche académique en filière. Novachim est un centre de formation certifié Qualiopi.

Les axes stratégiques et les thématiques du programme 2025 de Novachim s'inscrivent dans la continuité des actions poursuivies en 2024 et relèvent de la Feuille de Route 2021-2025. Elles suivent les orientations des politiques publiques et les celles du Contrat Stratégique de la Filière « Chimie & Matériaux » 2023 – 2027. Décarbonation, recyclage chimique, transition énergétique, économie circulaire, réindustrialisation et souveraineté industrielle, innovation dans des secteurs stratégiques tels que la chimie biosourcée et les matériaux avancés, attractivité des métiers en filière et renforcement des compétences et formation, font partie des enjeux sur lesquels Novachim poursuivra son engagement.

L'innovation et l'intégration dans les politiques publiques font partie des moteurs de cet engagement.

Le programme d'actions 2025 en faveur du territoire métropolitain est articulé selon les catégories suivantes :

- Actions en faveur de l'innovation :
 - o Participation au Club Innov Provence et aux Meet Ups Innov Provence,
 - o Diffusion des initiatives et appels à candidatures de la Métropole,
 - o Accompagnement des entreprises métropolitaines dans leurs projets innovants,
 - o Partenariat avec les acteurs métropolitains de la Recherche et de l'Innovation des entreprises (AMU, CISAM...),
 - o Organisation de webinaires "Rendez-vous avec la recherche et l'innovation" pour présenter les compétences des laboratoires de recherche auprès des industriels,
 - o Publication une lettre de veille " Innovation " sur la Chimie verte, les Matériaux avancés, les nouvelles énergies, le recyclage...
- Actions en faveur de la transition écologique et de l'économie circulaire :
 - o Contribution à la stratégie métropolitaine de mutation des plateformes industrielles à travers notamment les participations au programme « territoires d'industrie », à la démarche d'accompagnement des grands projets industriels du Secteur Ouest – Etang de Berre, à la construction du projet de compensation carbone de la Métropole et partenaire d'animation du Programme SYRIUS de décarbonation du territoire,
 - o Accompagnement des entreprises à la démarche d'éco-conception industrielle : Novachim est le relais dans toute la Région Sud du pôle écoconception (reconnu expert par l'Ademe) et propose des diagnostics et accompagnements en écoconception industrielle.
- Actions en faveur de l'attractivité du territoire métropolitain :
 - o Construction d'une offre adaptée à chaque prospect à travers la contribution à la rédaction de dossiers de présentation du territoire, l'identification de potentiels partenaires et infrastructures adaptées et l'apport d'expertise lors de la participation à des réunions.
- Action structurante « Chimie du Bois » :

- Poursuite de la démarche structurante en faveur du développement de la filière Chimie du Bois, en partenariat avec Fibois Sud, pour l'animation (groupes de travail) de la communauté des acteurs engagés en 2023 sur le sujet (propriétaires-exploitants, industriels du bois et de la chimie) et pour la mise en place de consortiums favorisant le développement de projets. Objectifs et actions visés en 2025 :
 - Poursuivre et accélérer la dynamique d'animation du GT « Chimie du bois »,
 - Structurer la filière et accélérer les projets structurants en pilotant des études exploratoires,
 - Communiquer sur les actions.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°10221

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Novachim une subvention d'un montant de 24 000 €.

Cette subvention représente 26,85 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole en faveur de l'innovation et des transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Novachim d'un montant de 24 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Novachim ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES